

**Mémoire du groupe de recherche BORÉAS de l'UQAR à la
Commission Indépendante sur les Caribous Forestiers et Montagnards**

Avril 2022

Nous saluons sincèrement la tenue de cette Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards car la consultation permet l'expression des arguments économiques et écologiques sur la même tribune. Pour faire œuvre utile, nous nous sommes efforcés de répondre aux trois questions mentionnées dans l'invitation à participer au sondage en ligne, soit :

- Selon vous, quels sont les éléments prioritaires à considérer dans l'élaboration de la stratégie?
- Selon vous, la future stratégie devrait-elle assurer le rétablissement de l'ensemble des populations sans égards aux efforts à consentir ou plutôt se concentrer sur les populations ayant le plus de chances de succès de rétablissement?
- Selon vous, quel est le juste équilibre à viser entre l'étendue des mesures de protection du caribou à mettre en place et les conséquences socio-économiques qui en découlent? Avez-vous des suggestions à formuler à l'intention de la Commission quant aux recommandations qui devraient être retenues

Notre contribution à la consultation concerne principalement le cas montagnard, quoique plusieurs éléments développés ici-bas ont une portée plus large. Nous répondrons plus longuement à la première question, avec des éléments qui répondent aussi aux deux autres questions, qui seront traitées plus brièvement. D'emblée il faut souligner que nous reconnaissons le bien-fondé de la contribution de l'industrie forestière pour l'économie régionale. L'ensemble de la population du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie s'identifie profondément aux écosystèmes qu'elle habite et plusieurs tirent de l'exploitation et de la transformation des ressources forestières leur principal revenu. Les secteurs industriels qui sont directement connectés sur les ressources forestières sont remarquablement diversifiés dans la région et il faut reconnaître que le monde forestier régional a généré son lot d'innovations au cours des dernières décennies. Ces deux caractéristiques constituent des atouts non-négligeables pour formuler une stratégie d'aménagement qui vise à long terme la conservation du caribou en Gaspésie.

La Commission veut savoir quels sont les éléments prioritaires à considérer dans l'élaboration de la stratégie. Le document de consultation présente sans détours l'état de la situation concernant les populations de caribous forestiers et montagnards ainsi que leurs habitats. Les perturbations d'origine humaine sont bien identifiées comme la première cause de la situation précaire des caribous. À juste titre, on positionne la gestion des perturbations de l'habitat comme la pierre angulaire de l'approche d'aménagement à mettre en œuvre pour atteindre des objectifs de rétablissement et de conservation des populations de caribous. Pour y arriver, on

opte pour des orientations sylvicoles qui visent, dans l'ordre mentionné dans le document de consultation, :

- la protection des caractéristiques essentielles de l'habitat;
- l'accélération du retour d'un habitat favorable dans les secteurs déjà fortement perturbés;
- à limiter les perturbations à long terme;
- le maintien de la connectivité;
- la création de milieux moins propices aux prédateurs des caribous et à leurs autres proies
- à limiter les impacts sur les possibilités forestières.

Selon nous cet ordre correspond à l'ordre des priorités qui doivent être considérées dans l'élaboration d'une stratégie. Dans le cas du caribou montagnard déjà en situation de précarité extrême, le défi d'imaginer un scénario d'aménagement forestier qui permet le rétablissement de l'habitat tout en maintenant un niveau de récolte appréciable nous semble illusoire. Si nous sommes sérieux avec le projet d'aménagement d'un enclos de protection des femelles gestantes comme une mesure de conservation transitoire jusqu'à la restauration d'un habitat propice au développement d'une population viable de caribou en Gaspésie, il faut que la récolte de matière ligneuse soit drastiquement réduite, voire complètement abandonnée, au-delà d'une certaine altitude, pour une période de 50 ans. À l'évidence, l'impact de la stratégie d'aménagement forestier pratiquée sur le territoire a dépassé, depuis plusieurs décennies, le point d'équilibre réaliste afin de concilier l'objectif de protection du caribou et les opérations de récolte de la matière ligneuse.

L'objectif du rétablissement du caribou montagnard en même temps que le maintien à moyen et long terme d'une prospérité économique liée aux ressources forestières dans la région du Bas St-Laurent et la Gaspésie représente un défi exaltant pour toute une génération d'aménagistes de la forêt et de biologistes de la faune qui sont d'ores et déjà muni de tout le savoir-faire et de toutes les compétences pour y arriver. L'industrie forestière régionale n'a aucun avantage à moyen et long terme de poursuivre une récolte dans des secteurs critiques pour l'habitat du caribou, de réaliser des interventions sylvicoles qui sapent les chances de réussite du plan de rétablissement. L'opinion publique québécoise jette déjà un regard très perplexe sur les pratiques sylvicoles qui se déroulent dans les forêts de l'état. L'industrie forestière qui intervient sur la forêt publique a besoin d'une réussite environnementale majeure pour redorer son blason auprès de la population. Il faut maximiser les chances de réussite de nos efforts de rétablissement du caribou dans le massif gaspésien. Bien sûr cela demande des sacrifices. Renoncer à la récolte de volumes ligneux sur lesquels nous avons comptés jusqu'à maintenant entraîne de sérieux bouleversements auxquels il faut répondre.

Nous sommes d'avis que l'objectif de limiter les impacts sur les possibilités forestières disponibles sur les terres publiques requiert une imagination et une audace dont nous sommes

capables. Nous avons la chance d'avoir ici un secteur forestier privé dont la contribution pourrait être majorée. C'est un secteur déjà bien structuré sur le territoire et qui pourrait jouer un rôle décisif dans l'approvisionnement ligneux de notre industrie. Nous sommes d'avis que dans le contexte du rétablissement de l'habitat du caribou montagnard, l'on ne tire pas le plein avantage du principe de résidualité selon lequel l'approvisionnement ligneux doit être prioritairement récolté dans la forêt privée avec une contribution complémentaire dans la forêt publique. La fraction de la possibilité forestière non prélevée dans les forêts privées du Bas-Saint-Laurant et de la Gaspésie pourrait largement compenser les récoltes de bois auxquelles il faut renoncer en territoire publique pour maximiser nos chances de réussir à rétablir une population viable de caribou dans le massif gaspésien d'ici plusieurs décennies.

Enfin il importe de souligner que la possibilité « volumétrique » de la forêt est l'une des dimensions seulement de la prospérité de l'ensemble de la grappe de l'industrie forestière régionale. Notons c'est la seule dimension économique mise de l'avant dans les documents de consultation. Mais ce qui compte pour la population régionale, c'est la rente que procure le territoire de la forêt publique au travers de toutes les formes d'activités industrielles qui y sont pratiquées et qui en dépendent directement. Ceci comprend la foresterie mais aussi l'écotourisme, la chasse et la pêche, l'acériculture, la villégiature, les PFNL, etc. De plus il faut reconnaître l'adhésion croissante par la population à la valeur d'existence des écosystèmes et des organismes et à la notion de services environnementaux de régulation climatique et hydrologique de l'écosystème forestier. Pour un segment grandissant de la population, la perspective de léguer un environnement dégradé aux générations futures est une source réelle d'anxiété. Il y a toutes sortes de bonnes raisons pour lesquelles la Commission pourrait se ranger du bon côté de l'histoire.

Cela nous emmène à considérer la seconde question sur laquelle les commissaires souhaitent nous entendre. À cet égard le caribou montagnard de la Gaspésie représente un cas à part au plan géographique et au plan génétique. Qui plus est, cette population a valeur d'icône, d'ambassadrice, pour l'ensemble de l'industrie touristique régionale. La réussite du rétablissement de cette population a certes le potentiel d'être la pièce maîtresse de la stratégie gouvernementale dans le long débat sur la conservation du caribou au Québec.

Vous l'aurez deviné, notre position sur la question du « juste équilibre à viser entre l'étendue des mesures de protection du caribou à mettre en place et les conséquences socio-économiques qui en découlent » est du côté de la maximisation des chances de réussite du plan de rétablissement des populations de caribou, particulièrement en milieu montagnard. La situation du caribou montagnard démontre que nos activités passées nous ont emmené bien au-delà du point d'équilibre entre le maintien de la biodiversité forestière et l'activité de récolte de la matière ligneuse. Il nous apparaît qu'à moyen terme, la recherche du juste équilibre commande la maximisation du potentiel de réussite du plan de rétablissement du caribou. Pour un jour retirer les dividendes de nos efforts de conservation, il faut sécuriser les investissements qui ont déjà été consentis depuis des années et qui le seront dans un proche futur (enclos de protection des femelles gestantes).